

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Demande d'allègement de service – Année scolaire 2026-2027

Document à compléter obligatoirement par l'agent et à joindre à la demande dématérialisée :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/allegement-service-2026-2027>

Rappel réglementaire

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle accordée en raison de l'état de santé de l'agent, visant à permettre le maintien en activité (articles R911-12 à R911-30 du code de l'Éducation). Il se traduit par une diminution des obligations réglementaires de service (ORS) avec maintien de l'intégralité du traitement. L'allègement porte au maximum sur le tiers des ORS. Ce dispositif n'est pas cumulable avec le temps partiel thérapeutique.

1 – IDENTIFICATION DE L'AGENT DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Corps / Grade : Discipline / Spécialité :
Quotité de service en 2025-2026 : %

2 – IDENTIFICATION DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Qualité (cocher la case correspondante) :

- ☐ IEN chargé(e) de circonscription du 1er degré (IEN CCPD)
☐ Chef d'établissement du 2nd degré
☐ Président(e) d'université ou de la structure d'enseignement supérieur

Nom et prénom :
Établissement / Structure :
Téléphone : Courriel :

3 – AVIS MOTIVÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DÉFAVORABLE

Motivation de l'avis :

(En cas d'avis défavorable, préciser obligatoirement les motifs liés à l'organisation du service)

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'établissement :